

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 10 JUIL. 2014

2014_A126

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2014 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Héléne - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MÉJ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PIZOT Roger - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_02

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget Supplémentaire 2014 – Budget annexe du Service Public
d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'adopter le Budget supplémentaire 2014 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui a pour objet la reprise des résultats de l'exercice 2013.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2013-A221 du 19 décembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a adopté le Budget Primitif 2014 du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de budget supplémentaire 2014 qui a pour objet la reprise des résultats. En effet, le vote du Compte administratif 2013 laisse apparaître un excédent de la section d'exploitation de 57 748,42 €.

Le présent budget supplémentaire permet :

- * de reprendre le résultat de la section d'exploitation ;
- * d'affecter ce résultat au financement de dépenses supplémentaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé	Montant BS 2014
011	617	Etudes et recherches	32 748,42 €
011	628	Remboursement de frais	20 000,00 €
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :			57 748,42 €

RECETTES

Chapitre	Nature	Libellé	Montant BS 2014
002	002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	57 748,42 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :			57 748,42 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

VU la délibération n° 2013-A221 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 portant adoption du Budget Primitif 2014 du SPANC,

Vu l'avis de la Commission des Finances et contrôle de gestion en date du 5 juin 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 juin 2014

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2014 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte – LENFANT Gaëlle – POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIL. 2014